

INSCRIT au Budget Primitif 2024 les crédits correspondants lors de son adoption.

AUTORISE à engager, de liquider et mandater jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024, les dépenses d'investissement concernées dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2023, tel que détaillé :

Chapitre	Budget 2023	25% des crédits
20 - Immobilisations incorporelles	20 000,00	5 000.00
21 – Immobilisations corporelles	34 838,59	8 709.64
Total	54 838.59	13 709.64

INSCRIT au Budget Primitif 2024 les crédits correspondants lors de son adoption.

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures pour appliquer cette décision.

Certifié exécutoire le
18/12/2023,
Le Maire, Christian VENGEONS



Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

